Accord-cadre de coopération CEE/Brésil

1992/1204(CNS) - 30/10/1995

Le Conseil a adopté la décision portant conclusion de l'accord-cadre de coopération entre la Communauté économique européenne et la République fédérative du Brésil, qui avait été signé à Brasilia le 29 juin 1992 et ratifié par le Brésil il y a quelques semaines. (L'accord pourra ainsi entrer en vigueur le 1er novembre 1995.)